

DOSSIER DE PRESSE

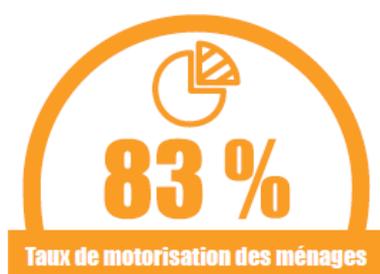


Septembre 2018

SOMMAIRE

- ➔ Le marché
- ➔ Leasing LOA ou LLD, points communs et spécificités
- ➔ Transfert Leasing, l'entreprise
- ➔ Comment céder un leasing ?
- ➔ Comment reprendre un leasing ?
- ➔ Formules de souscription possible auprès de Transfert Leasing
 - ▶ Formule classique
 - ▶ Formule 100% accompagné
- ➔ Annexe : Transfert Leasing, l'équipe

LE MARCHÉ



L'industrie automobile française et mondiale est en pleine expansion. En France, entre 2016 et 2017, les immatriculations de véhicules particuliers et de véhicules utilitaires légers neufs ont augmenté de 11,9%. Dans le reste du monde, même constat : la production mondiale de véhicules légers a progressé de 5% en 2017¹.

Le marché ne cesse de croître, et génère toujours plus de revenus, en corrélation avec l'augmentation constante de la population et de l'habitude de se déplacer avec un véhicule personnel. En France, 79% des transports intérieurs de voyageurs sont ainsi réalisés en voitures particulières².

Parallèlement, les modes de consommation automobile évoluent avec des automobilistes qui restent attachés à la voiture, au plaisir de la conduite et à la liberté qui y est associée, mais qui privilégient de plus en plus une utilisation « immédiate, sans complication » du véhicule.

On observe ainsi le développement de l'autopartage, du covoiturage et d'un mode d'acquisition sous la forme de leasing : Location avec Option d'Achat (LOA) ou Location Longue Durée (LLD).

Avec une croissance de 35.3 points de 2009 à 2016³, le marché du leasing est en plein essor et répond aussi bien aux attentes du marché BtoB (véhicules pour les entreprises) qu'à celui du BtoC (véhicules particuliers) :

- Possibilité de rouler dans un véhicule neuf ou très récent,
- Lissage et maîtrise du budget automobile grâce à la mensualisation,
- Coût d'entretien et services annexes inclus dans le prix mensuel du contrat.

¹Comité des constructeurs français d'automobiles, « Analyses et faits 2017 », p.4

²Comité des constructeurs français d'automobiles, « Analyses et faits 2017 », p. 46

³Crédit à la consommation – Statistique mensuelle d'activité – Décembre 2017, rapport p.1

LEASING LOA OU LLD, POINTS COMMUNS ET SPECIFICITES

Le leasing est un contrat de location qui permet à une personne physique (particulier) ou une personne morale (entreprise, profession libérale, association...) de louer un produit pendant une période déterminée, pour un usage donné. Dans le domaine automobile, si la location propose une option d'achat, il s'agit d'une **LOA**, tandis qu'une location sans option d'achat est appelée **LLD**.

La LLD est davantage adaptée aux entreprises et aux particuliers qui souhaitent renouveler régulièrement leur voiture et/ou qui parcourent de nombreux kilomètres. La LOA est adaptée à ceux qui envisagent d'acquérir le véhicule en fin de contrat (entreprise ou particulier).

Ces deux formes de leasing sont un mode de location de voiture sur le long terme, avec :

► Des points communs :

- La voiture est neuve ou récente,
- Différentes prestations peuvent être souscrites dans le contrat : l'entretien, l'assurance...
- Il n'est pas nécessaire de verser un apport initial pour prendre possession de la voiture. Mais s'il est versé, alors les mensualités sont moins élevées,
- L'automobiliste ou l'entreprise n'est pas propriétaire du véhicule pendant la durée du contrat,
- La durée standard des contrats de leasing varie de 36 à 72 mois.

► Des spécificités :

- **La Location Longue Durée (LLD)** est une location de voiture sans rachat possible. Les mensualités correspondent à la location de la voiture et diffèrent en fonction des services associés, du type de véhicule, de sa valeur, de la durée du contrat et du kilométrage souscrit. Le véhicule doit généralement être restitué à la fin du contrat. La location longue durée n'est pas considérée comme un crédit à la consommation au sens de la loi SCRIVENER.
- **La Location avec Option d'Achat (LOA)** est un crédit à la consommation et permet un rachat éventuel du véhicule au terme du contrat de leasing, avec une valeur de rachat qui est définie au préalable.

Malgré un engouement pour l'acquisition d'un véhicule en leasing, certains automobilistes, comme certaines entreprises, hésitent encore à passer le cap, considérant les contrats trop rigides, trop longs et impossibles à dénoncer en cas d'imprévu : changement de situation professionnelle (mutation, licenciement), variation de l'activité de l'entreprise...

En effet, le contractant d'un leasing est engagé sur une longue durée (au minimum 36 mois), et l'arrêt du contrat par anticipation est compliqué et coûteux. Même constat du côté des établissements de crédit : ce genre de contrat est peu flexible, car il engendre de nombreux frais en cas de restitution anticipée (rapatriement du véhicule, stockage, revente, perte d'intérêts, ...).

Pour répondre à cette contrainte, il existe une possibilité : le transfert de leasing qui permet de transférer un contrat de leasing consenti auprès d'un premier locataire à un second, qu'il soit particulier ou professionnel, qui reprendra le bail à son nom.

C'est tout l'enjeu de l'entreprise Transfert Leasing qui se positionne comme un tiers de confiance entre les deux parties d'un contrat de leasing.

TRANSFERT LEASING, L'ENTREPRISE

Née sur une idée nord-américaine, **Transfert Leasing** est la plateforme leader en France (www.transfertleasing.com) qui apporte une solution de flexibilité aux contrats de leasing, en mettant en relations des particuliers et/ou des professionnels qui souhaitent se séparer d'un véhicule (VL ou VUL) sous contrat de leasing en cours, avec ceux qui sont à la recherche d'une voiture d'occasion, récente et entretenue. Le premier locataire pourra donc transférer son leasing vers un nouveau repreneur, qui conservera les termes exacts du contrat.

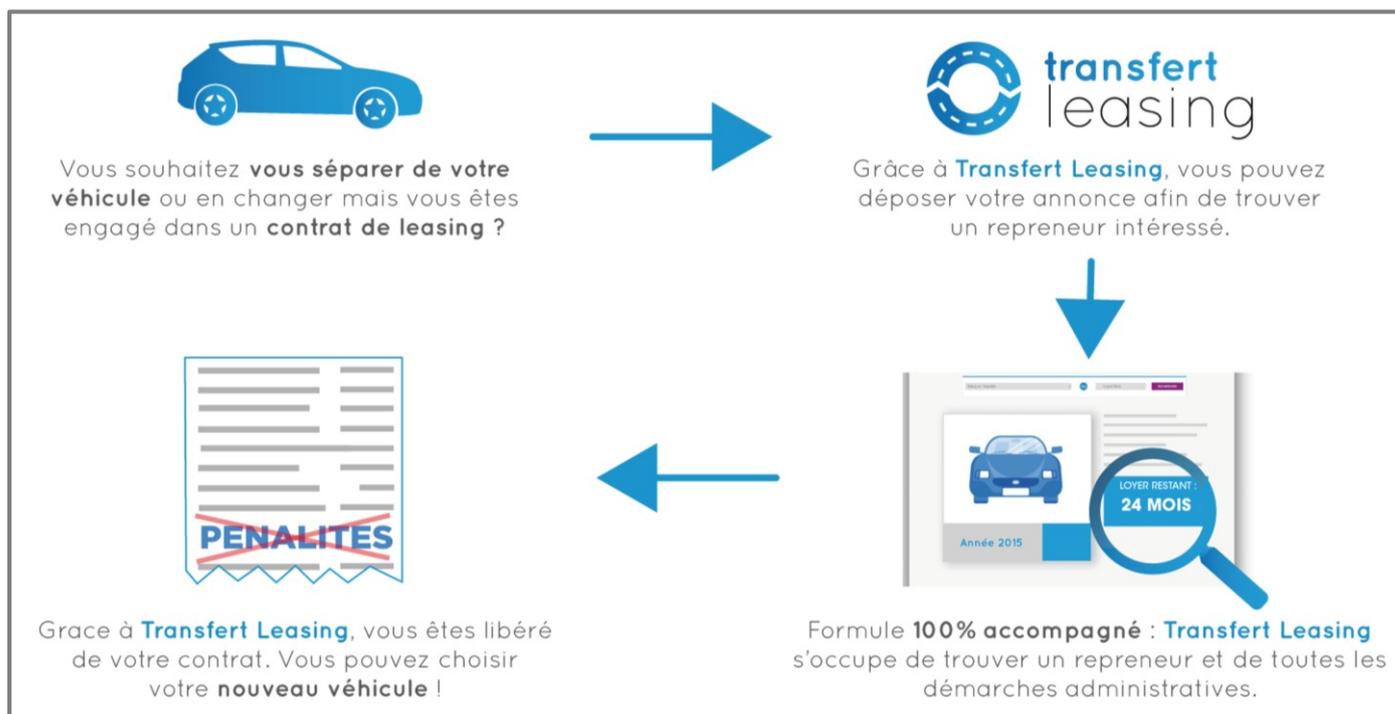
Transfert Leasing se place donc en tiers de confiance entre les deux parties du contrat, pour permettre un transfert de leasing dès la première année du contrat.

Transfert leasing permet d'apporter une solution :

- ▶ Aux organismes financiers, qui disposent ainsi d'une offre de services permettant d'apporter de la flexibilité aux contrats de leasing et d'une solution contribuant à fidéliser leur client.
 - *L'organisme de financement est donc assuré que le contrat ne sera pas rompu et n'occasionnera pas de frais de contentieux. Cette offre de services contribue également à la fidélisation des clients, qui restent fidèles à 57 % à une marque⁴ et renouvèlent leur LOA dans 90 % des cas, d'autant plus avec une solution de flexibilité.*
- ▶ Aux automobilistes (particuliers ou entreprises), qui disposent ainsi d'une solution leur permettant, face à un imprévu, d'anticiper la fin de leur contrat de leasing sans perte financière.
 - *Le premier locataire est libéré et peut changer de véhicule, sans se retrouver bloqué dans un contrat qui ne correspond plus à ses besoins.*
 - *Le nouveau locataire est également avantageé, puisqu'il peut rouler dans une voiture récente et entretenue, mais avec une durée de contrat plus courte. De plus, le repreneur bénéficie souvent d'avantages financiers importants (moins de loyers, pas d'apport initial...).*
- ▶ Aux concessionnaires, qui disposent ainsi d'une solution leur permettant de satisfaire leurs clients, tout en évitant une reprise anticipée onéreuse d'un véhicule ne correspondant pas forcément à leur zone de chalandise. Cela leur permet également de récupérer un client complémentaire : le repreneur.

⁴Etude C Ways, Juillet 2017

COMMENT CEDER UN LEASING ?



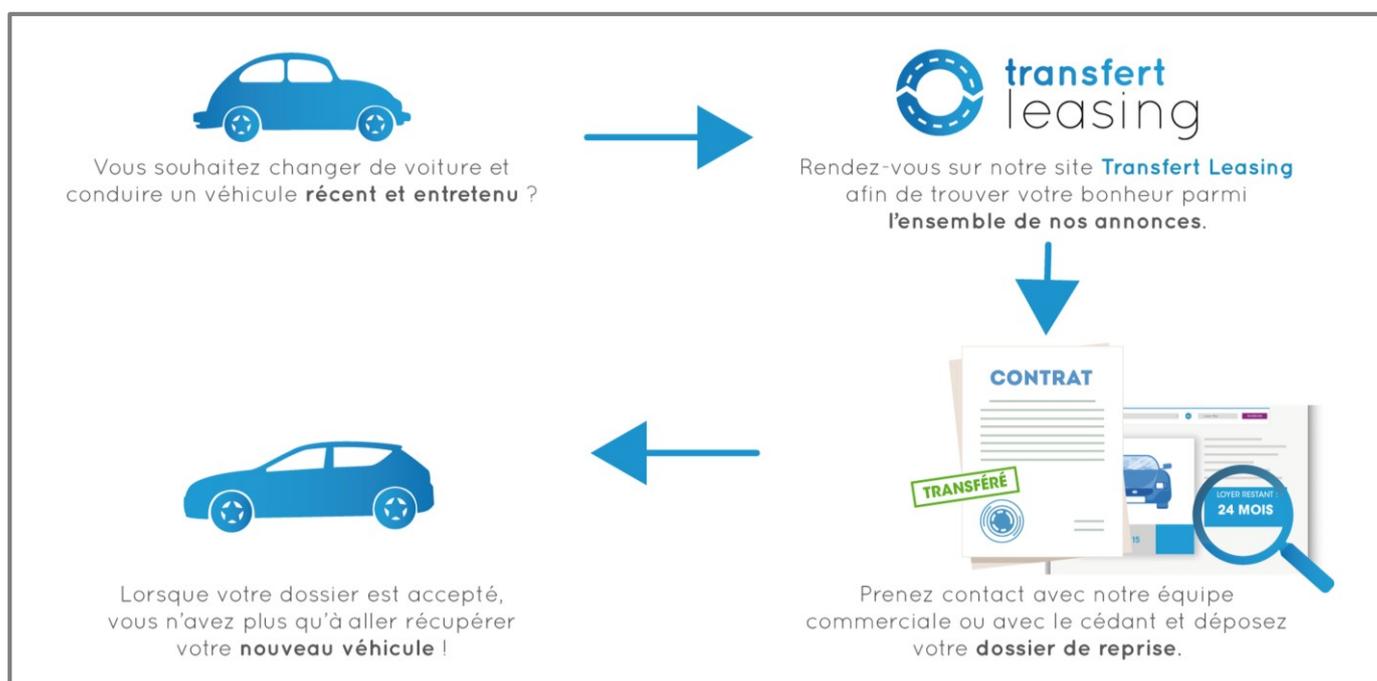
- ▶ Le cédant du contrat de leasing crée un compte sur transfertleasing.fr
- ▶ Il sélectionne la formule choisie pour le dépôt de son annonce de leasing :
 - Formule Classique : il gère son annonce et le transfert de son contrat de façon autonome comme sur un site d'annonce standard
 - Formule 100% accompagné : l'équipe Transfert Leasing prend en charge les démarches
- ▶ Il dépose les informations sur son espace personnel
 - Le cédant doit télécharger sa pièce d'identité, la carte grise du véhicule, le contrat de LOA ou de LLD, l'échéancier LOA
 - Il remplit également le formulaire concernant le véhicule : marque, modèle, énergie, kilométrage, boîte de vitesse, nombre de porte, couleur (extérieur et intérieur), finition, puissance fiscale, équipements...
 - Puis il met en ligne les photos de son véhicule (2 ou plus en fonction du contrat et des options choisis)
- ▶ Validation des éléments par les équipes de Transfert Leasing
- ▶ Mise en ligne de l'annonce (durée en fonction de la formule choisie)

COMMENT CEDER UN LEASING ?

► Transférer le véhicule :

- Si le cédant choisi la formule classique, il gère seul les démarches administratives une fois le repreneur trouvé. Cela signifie recevoir et sélectionner les dossiers de reprises, présenter le plus pertinent et l'envoyer à l'organisme de financement, attendre la réponse de celui-ci puis, le cas échéant, prendre rendez-vous avec son repreneur pour la remise des clés.
- Si le cédant choisi la formule 100% accompagné, Transfert Leasing s'occupe de trouver un repreneur et de gérer les démarches administratives. Une fois le transfert réalisé, le cédant n'a plus qu'à prendre rendez-vous avec le repreneur pour réaliser l'échange !

COMMENT REPRENDRE UN LEASING ?



- ▶ Toutes les annonces de reprise sont mises en ligne et peuvent être consultées à tous moments sur le site : www.transfertleasing.fr. L'internaute peut en sélectionnant différents critères, trier les véhicules l'intéressent : modèles, marque, zone géographique, type de contrat, montant du loyer maximum, durée restante du contrat...
- ▶ Une fois le ou les véhicules sélectionnés, la prise de contact avec le ou les cédants se fait directement via un formulaire de contact, après avoir créé un compte pour faciliter les échanges entre les deux parties.
- ▶ Pour aller plus loin dans une transaction, il faut fournir un dossier de reprise nécessaire à l'étude de la solvabilité :
 - Pour une société ou une profession libérale, les pièces à fournir sont : Kbis ou inscription registre INSEE, dernière liasse fiscale (cerfa 2033-2035...), pièce d'identité recto-verso du gérant, dernier avis d'imposition sur le revenu du gérant, RIB de l'entreprise
 - Pour un particulier, les pièces à fournir sont : 2 pièces d'identité recto-verso (CNI, passeport, permis de conduire, livret de famille), justificatif de domicile (moins de trois mois, hors téléphonie mobile), RIB, 3 derniers bulletins de salaire, dernier avis d'imposition

COMMENT REPRENDRE UN LEASING ?

- ▶ Ce dossier est ensuite validé et transmis par Transfert Leasing à la société de financement pour approbation. Aucune opération ne peut être conclue sans cette validation préalable.
- ▶ Une fois la transaction validée par la société de financement, Transfert Leasing met en relation le repreneur avec le cédant pour convenir d'un rendez-vous, procéder à l'inspection visuelle, à l'essai routier du véhicule, à la signature des avenants, du PV de livraison (indiquer date et heure), ainsi qu'à la remise des clés et des documents de bord.
- ▶ Le transfert sera alors finalisé !

PLUSIEURS FORMULES DE SOUSCRIPTION POSSIBLES AUPRES DE TRANSFERT LEASING

► FORMULE CLASSIQUE

- Pour un prix unique de 60 € TTC, le cédant d'un leasing peut concevoir et diffuser une annonce avec 2 photos ou plus (8 photos supplémentaires en option) pendant 90 jours. Les repreneurs contactent ensuite directement le cédant qui doit monter le dossier de transfert et faire la liaison avec la société de financement.
- Transfert Leasing joue donc le rôle d'une plateforme d'annonce classique et n'inclut pas de services de mise en relation avec les repreneurs intéressés.

► FORMULE 100 % ACCOMPAGNÉ

- Pour un abonnement de 24 € TTC / mois (engagement initial de 3 mois, puis renouvellement mensuel par tacite reconduction), possibilité de transférer un contrat de leasing en déléguant toutes les démarches administratives et commerciales à Transfert Leasing.
- Cela inclut :
 - L'affichage de l'annonce en top résultat (affichage aléatoire) et sa diffusion illimitée sur le site
 - L'intégration de 10 photos dans l'annonce
 - La recherche d'un nouveau locataire et la diffusion de l'annonce à l'ensemble de la base
 - La gestion des appels et e-mails des candidats à la reprise du contrat
 - La vérification des pièces et de la solvabilité des repreneurs
 - L'envoi et la gestion du dossier de reprise auprès des organismes financiers
 - Le suivi du dossier jusqu'au transfert de la voiture
- Cet abonnement permet d'être accompagné par une équipe dédiée pour sortir d'un contrat de leasing dans les meilleures conditions.
- Pour gérer et finaliser l'aboutissement du transfert, Transfert Leasing sera rétribuée sous forme d'honoraires, d'un montant correspondant environ à une mensualité du contrat souscrit.

ANNEXE : TRANSFERT LEASING L'EQUIPE

- ▶ Basée à Montpellier, Transfert Leasing c'est aujourd'hui une équipe composée de :
 - Éric Roseau, directeur général de l'entreprise.
 - Didier Delmer, responsable commercial
 - Alexandra Rocheteau, chargée du webmarketing
 - David Tissot, développeur web
 - Une société partenaire : Pyxis, agence de marketing digital à Montpellier
- ▶ Transfert Leasing bénéficie également de l'expertise de ses associés, qui apportent leurs compétences dans différents domaines :
 - Christian Arnoult, président et spécialiste de la franchise
 - Bertrand Guyon, financial manager en concession automobile pendant 10 ans, chef de secteur chez CGI Montpellier pendant 4 ans, expert en financement automobile
 - Yves Laurens, dirigeant de la société Exe-Juris, spécialiste des aspects juridiques et recouvrement de créances
 - Aurélien Goudissard, dirigeant de la société AMG Conseil, spécialiste dans la gestion de patrimoine, courtier et conseil en assurances et dérivés
 - Antoine Levan, commercial automobile, créateur et importateur du concept depuis le Canada

Transfert Leasing gère aujourd'hui en permanence une base d'annonces de plus de 200 véhicules ainsi qu'une base de données de plus de 15 000 utilisateurs. Depuis 2015, l'entreprise a traité plus de 2 000 dossiers de transferts.